

Image not found or type unknown



Insuffisance de valeur vénale

Par **Philou303**, le **05/12/2012 à 18:19**

Bonjour, l'AF peut-elle établir dans le cadre d'une insuffisance de valeur vénale, lors d'une cession immo, une rectification sur l'IR pour le dirigeant, l'IS et la TVA pour la société cessionnaire ? Merci